

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Depuis l'article de l'Essentiel d'avril 2015, la commune a retenu le cabinet Arcane, représenté par Monsieur CHAREYRON, pour la partie urbanisme, et le cabinet Reflex Environnement représenté par Monsieur BRUYERE pour le volet environnement pour nous accompagner dans cette démarche de révision de longue haleine.

La première réunion de travail a eu lieu le 2 juin dernier, sous l'égide la commission municipale « Urbanisme : révision du PLU » pour présenter le déroulement de la procédure, le planning « prévisionnel » des études, la méthode, les ateliers thématiques projetés, les réunions publiques à prévoir ...

Les habitants seront également associés à cette procédure par le biais de réunions publiques et ateliers participatifs qui seront organisés. Ils pourront également consigner toutes remarques ou propositions sur un registre spécifique ouvert pendant toute la durée de la procédure.

Ce registre est dès à présent à disposition de tous et chaque habitant peut venir y noter ses observations et suggestions auprès du service Accueil de la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie.

Afin de compléter votre information sur cette révision

de PLU, échanger et faire le point sur l'évolution du travail de la commission municipale « Urbanisme : révision du PLU », une première réunion publique aura lieu salle CARTIER MILLON, jeudi 10 septembre à 20h30 à laquelle toute la population est conviée.

Réunion publique
Jeudi 10 septembre
à 20h30

Trois ateliers thématiques sont prévus d'ici la fin 2016, afin de faire participer les habitants. Deux sous-thèmes transversaux seront abordés à chaque fois : les déplacements et la biodiversité.

Le premier atelier aura pour thème :

" Conserver l'esprit village : le patrimoine, les paysages "

Jeudi 5 novembre 2015 de 18h à 20h30.

Il réunira une quinzaine de personnes. Les inscriptions pour participer à ce premier atelier seront enregistrées en mairie à partir du lendemain de la réunion publique, c'est à dire du vendredi 11 septembre. En fonction du nombre d'inscrits il sera éventuellement procédé à un tirage au sort.

LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Eclairage public

Comme annoncé dans nos bulletins et en réunion publique, nous avons démarré l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin, dans une zone test. Les retours reçus à ce jour sont positifs, et un bilan sera fait à l'issue de cette expérimentation.

Les appareillages d'éclairage public du chemin du Piat, vétustes et énergivores, vont être remplacés, avec abaissement de puissance. Un point d'éclairage supplémentaire va aussi être ajouté tout en haut du chemin pour en sécuriser l'accès.

Voirie

- Signalétique au sol

Environ tous les deux ans, il doit être procédé à la rénovation des peintures au sol. C'est l'occasion de revoir la pertinence de ces marquages et, au vu des exigences de la circulation ou des observations, de définir éventuelle-

ment une nouvelle signalisation. Cette année il a été procédé à différents types d'évolution :

- renforcement de la signalisation et de l'identification des itinéraires piétons, des obstacles, sur la zone de test d'extinction de l'éclairage public : bandes réfléchissantes sur les bornes et les obstacles, ajout de bornes blanches ...
- renforcement de la signalisation des zones interdites au stationnement : arrêts de bus devant la mairie par exemple, chemin de la Veyrie, ...
- modification des règles de circulation, de priorité, impliquant une modification de la signalisation : modification de priorité au



croisement chemin des Ratz et chemin du Retour, débouché du chemin du Cheminet sur le chemin des Ratz, passage piétons et tracé chemin du Brinchet, ...

Tout changement dans les règles de circulation implique la prise d'un arrêté municipal.

- Réfection de la voirie

Nous allons procéder comme chaque année à la réfection des voiries communales, c'est-à-dire la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface. Les travaux sont réalisés pour partie par la technique dite du PATA (point à temps automatique), comme cela était le cas les années précédentes. Cette technique utilise un goudronnage bicouche puis un gravillonnage et enfin, après quelques jours, un balayage.

Cette année, une partie de la voirie sera traitée par enrobé à froid